

En ce qui concerne le bill modifiant la loi, sur les banques, nous ne faisons pas grand-chose pour la rendre applicable aux organismes parabancaires. Nous accordons aux banques à charte le droit de fixer à la longue un taux d'intérêt qui leur permette de soutenir la concurrence. Il y a des arguments pour et contre cette manière de voir, mais il ne fait aucun doute que le résultat de cette mesure est que le consommateur devra payer plus pour l'argent qu'il emprunte, ce qui en fin de compte renforcera encore l'inflation. Qu'on le veuille ou non, le coût de l'argent est un des facteurs principaux dans la production des biens. *Le Daily Star* de Toronto, dans un article publié le 21 juin 1966, a traité longuement de la question suivante: Faut-il accorder aux banques à charte le droit de fixer leurs propres taux d'intérêt sur les prêts? Voici ce que dit l'article:

Les banques à charte prétendent que les institutions parabancaires, c'est-à-dire les sociétés de fiducie, les sociétés de prêts hypothécaires, les compagnies de finance et les coopératives de crédit leur font perdre des affaires et il est vrai que leur pourcentage des prêts globaux a baissé depuis la guerre. Mais évaluée en dollars, leur croissance a surpassé celle des autres institutions durant la dernière décennie. Et les bénéfices nets des cinq grandes banques à charte sont passés de 35 millions, en 1955, à 85.5 millions, l'an dernier.

L'article continue en ces termes:

Il n'est sûrement pas question de difficultés financières dans leur cas.

Le principal argument qu'on peut invoquer en faveur de la hausse du taux d'intérêt, c'est qu'elle donnerait une nouvelle impulsion à la concurrence parmi les institutions de prêt et permettrait à de nombreuses entreprises d'emprunter à des taux beaucoup plus bas qu'à l'heure actuelle. Il est incontestable que certains hommes d'affaire, qui paient maintenant 10 ou 11 p. 100 à des sociétés de finances, pourraient obtenir un crédit bancaire à 7 ou 8 p. 100.

Mais il en résulterait probablement en général une hausse des taux d'intérêt dans la plupart des catégories de prêts, accroissant les coûts de production et les prix à la consommation. Les autres institutions pourraient majorer leurs taux à l'instar des banques et conserver encore leur part des affaires.

• (2.20 p.m.)

L'extrait de l'article de journal que je viens de lire confirme ce que je prévois: certaines institutions qui empruntent beaucoup pourront obtenir des fonds à 1, 2 ou 3 p. 100 de moins qu'elles ne paient actuellement pour des entreprises très risquées. Mais le consommateur moyen paiera davantage pour son argent si ces modifications à la loi sur les banques sont adoptées. L'emprunteur moyen devra donc demander davantage pour ses produits, peu importe le genre d'affaires qu'il fait. Il s'ensuivra une inflation accrue et une augmentation des frais de production.

Les Canadiens n'ont pas raison d'être trop rassurés parce que l'inflation qui sévissait en juillet et septembre derniers semble maintenant ralentir un peu. L'inflation a tout envahi à un rythme effréné en juillet et en septembre dernier et a peut-être un peu diminué pour le moment, mais il est inutile de penser qu'elle s'est résorbée, car les négociations sur les salaires ont lieu à l'expiration des conventions et chaque année des conventions arrivent à terme. Le cycle que le gouvernement a amorcé l'an dernier a créé l'inflation et les travailleurs se sont aperçus qu'ils devaient exiger des salaires plus élevés pour suivre l'augmentation du coût de la vie. Par conséquent, les employés ont été plus exigeants lors des négociations collectives, et ils le sont encore, car le cycle des négociations sur les salaires n'est pas fini.

Nous avons clairement pu voir l'an dernier que, dès que ce gouvernement a recommandé une augmentation de salaire de 34, voire 37 p. 100, pour trois syndicats, ce qu'on peut désormais appeler la formule Pearson a été établi. Aujourd'hui, un chef syndical ne vaut pas le pain qu'il mange s'il n'exige pas lui aussi une augmentation de 34 p. 100. Si je faisais partie d'un syndicat et que mon chef n'essayait pas d'obtenir une hausse de 34 p. 100, je ne voterais pas pour lui. Je voterais contre lui, d'ailleurs, car si tout le monde reçoit cette augmentation, pourquoi pas moi? C'est ce que les gens disent d'un bout à l'autre du Canada.

Si, à titre de législateurs, nous pouvions dire que l'inflation est finie et que nous revenons à ce que les économistes appellent un taux normal d'inflation, soit de 1.2 ou 1.4 p. 100, tout irait bien. Telle était la situation lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. Et quiconque veut vérifier les chiffres de ces années-là constatera que la moyenne se situait entre 1 et 2 p. 100 par année de 1958 à 1963. Mais qu'elle est la situation présente? Nous ne saurions dire que l'inflation est freinée et que la spirale amorcée l'année dernière s'est arrêtée puisque, d'après les données statistiques, le coût de la construction et les taux d'intérêt montent.

Tout à l'heure, le ministre a dit, en réponse à une question du député de Medicine Hat, que les taux d'intérêt baissaient. Il songeait, je suppose, à une déclaration faite à la Chambre selon laquelle les taux d'intérêt sur les bons du Trésor ont été réduits à 4.5 p. 100. Qui est touché par les bons du Trésor? A titre de législateurs, nous nous intéressons surtout au consommateur et ce n'est pas demain qu'il pourra jouir des taux d'intérêt modiques dont le ministre des Finances a parlé.

Si nous étions soupçonneux, nous pourrions dire que le taux d'intérêt sur ces billets du